



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1743

Renouvellement de la convention cadre entre la Ville de Lyon et l'Association "La Gourguillonnaise".

Délégation Générale aux ressources humaines

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 DECEMBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAINE (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2015/1743 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION "LA GOURGUILLONNAISE". (DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX RESSOURCES HUMAINES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « La Gourguillonnaise » a pour objet d'offrir à ses adhérents (membres des personnels de la Communauté Urbaine de Lyon, de la Ville de Lyon et d'autres collectivités adhérentes) les moyens de pratiquer toutes les activités culturelles et récréatives qu'elle propose.

A ce titre, elle reçoit des collectivités des subventions de fonctionnement, dont celle de la Ville de Lyon.

La Ville de Lyon souhaite renouveler le partenariat par la signature d'une convention, conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2016, qui prévoit les obligations réciproques des parties ainsi que les modalités de versement de la subvention.

Le montant de la subvention s'établit à **32 085 euros** pour 2016. Pour l'année 2015, le montant de la subvention a été fixé à 32 085 euros par délibération n° 2015/821 du 19 janvier 2015.

Vu la délibération n° 2015/821 du 19 janvier 2015 ;

Vu ladite convention cadre ;

Oùï l'avis de la commission Ressources Humaines ;

DELIBERE

1. La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « La Gourguillonnaise », est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours (budget principal et budgets annexes).

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. CLAISSE